

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 04479

Numéro SIREN : 420 133 589

Nom ou dénomination : AAT ALARME ANTONY TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt 14255

AAT Alarme Antony Telecom
Société à responsabilité limitée au capital de 15 244.90 euros
Siège social : 69 avenue Division Leclerc
92160 ANTONY
420 133 589 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 16 MARS 2023**

*L'an deux mille vingt-trois,
Le seize mars, à onze heures,*

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- *Monsieur Laurent BRAKHAUSEN, propriétaire de*
- *Madame Komsin BRAKHAUSEN, propriétaire de*

500 parts

500 parts

*soit un total de
sur les mille (1 000) parts composant le capital social.*

1 000 parts

Monsieur Laurent BRAKHAUSEN préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi et les statuts.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- *Modification des statuts suite à cession de parts,*
- *Pouvoirs pour formalités.*

LS MB

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance de la régularité de la convocation, de la communication des pièces et de la réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des cessions de parts intervenues entre **La Société ALARME 7 SUR 7 TELESURVEILLANCE**, *cédante*,

et :

- **Monsieur Laurent BRAKHAUSEN**, *cessionnaire*,
aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 décembre 2003

- **Madame Komsin BRAKHAUSEN**, *cessionnaire*,
aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 décembre 2003

décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

« ARTICLE 6 - Apports

1/ Les soussignés ont fait apport à la société des sommes en numéraire, ci-après désignées :

- ALARME 7/7 Télésurveillance :	99.000 Francs	(15 092.45 euros)
- Laurent Brakhausen :	1.000 Francs	(152.45 euros)
Soit un total de	100.000 Francs.	(15 244.90 euros)

Ladite somme a été déposée à la Banque BICS Saint Michel sur Orge (91) sur un compte bloqué, ouvert au nom de la société en formation.

2/ Par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2003, la Société ALARME 7 SUR 7 TELESURVEILLANCE a cédé 490 parts à Monsieur Laurent BRAKHAUSEN.

3/ Par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2003, la Société ALARME 7 SUR 7 TELESURVEILLANCE a cédé 500 parts à Madame Komsin BRAKHAUSEN.

ARTICLE 7 - Capital

Le capital social est fixé à 15 244.90 €, divisé en mille (1 000) parts sociales de quinze euros et deux-cent quarante-quatre centimes (15.244) euros chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

LB 

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur Laurent BRAKHAUSEN, propriétaire de | 500 parts |
| - Madame Komsin BRAKHAUSEN, propriétaire de | 500 parts |

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
Soit au total mille parts 1 000 parts »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

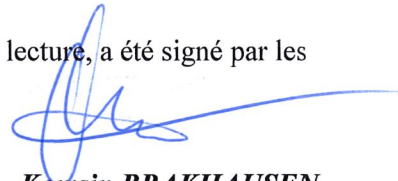
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.


Monsieur Laurent BRAKHAUSEN


Komsin BRAKHAUSEN

